

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Délégation Espaces Naturels Chasse Pêche - Subventions aux associations -
4ème répartition 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations, dont le détail figure en annexe du rapport, pour un montant total de 70 940 € (soit : 25 000 € pour la Chasse, 1 000 € pour la Pêche et 44 940 € pour les Espaces Naturels),
- d'attribuer une subvention d'investissement à l'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie des BDR, dont le détail figure en annexe du rapport, d'un montant de 6 700 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**